

ADDITIF N° 003 /A /J06/SAEF/CDPM/2025

OBJET : DAO N° 002/AONO/M/J06/ CDPM/2025 DU 27/02/2025, EN PROCEDURE D'URGENCE POUR L'AMENAGEMENT DE CERTAINES ROUTES DANS LE DEPARTEMENT DU MFOUNDI

LE PREFET DU DEPARTEMENT DU MFOUNDI, AUTORITE CONTRACTANTE, PORTE A LA CONNAISSANCE DES SOUMISSIONNAIRES DE L'APPEL D'OFFRES EN OBJET QUE LES MODIFICATIONS CI-APRES SERONT PORTEES A LADITE PROCEDURE

N° d'ordre	AU LIEU DE	LIRE
01	L'ouverture des plis se fera le 31 Mars 2025 à partir de 13h	L'ouverture des plis se fera le 07 Avril 2025 2025 à partir de 13h
	Le cautionnement de soumission acquittée à la main, timbrée et accompagnée d'un récépissé de la CEDEC conformément aux point 1 et 2 de la lettre circulaire n°0019/LC/MINMAP du 24 juin 2024 (suivant modèle joint), d'un montant correspondant au lot sollicité et d'une durée de validité de quatre-vingt-dix jours	<p>Le cautionnement de soumission acquittée à la main, timbrée et accompagnée d'un récépissé de la CEDEC conformément aux point 1 et 2 de la lettre circulaire n°0019/LC/MINMAP du 24 juin 2024 (suivant modèle joint), d'un montant correspondant au lot sollicité et d'une durée de validité de quatre-vingt-dix jours</p> <p>NB : seules les banques et compagnies d'assurances agréées seront habilitées à établir les cautions.</p> <p>Ces formalités s'appliquent également aux cautionnements de la phase d'exécution</p>

LE RESTE SANS CHANGEMENT



28 MAR 2025

LE PREFET

(Maitre d'Ouvrage Délégué)

DJIKDENT Emmanuel Mariel
Administrateur Civil Principal